REPUBLIQUE: FRANCAISE 17\_258-DE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2017

N°258/2017

Nombre de conseillers

En exercice: 174 - titulaires: 106 - suppléants: 68

<u>Présents</u>: 87 (titulaires et suppléants)

Absents: 87
- dont suppléés: 6
- dont représentés: 14

Votants: 91

Date de convocation: 3 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi neuf octobre, les délégués des communes membres de la communauté de communes du Cellois, Cœur du Poitou, Mellois et Val de Boutonne, se sont réunis à 18h30, à la salle La Cendille, commune de Limalonges, sur convocation adressée par Monsieur Bertrand DEVINEAU, Président.

### Présents:

GOMES François, CHARTIER Bernard, VAIE Jean-Marie, VIGNIER Fabienne, ROYER Yvan-Pierre, TACHERON Marie-Ange, SILLON Jean-Claude, PICARD Marylène, HAYE Jean-Marie, BAUDON Christian, SICAULT Jean-Claude, COUSIN Sylvie, PICARD Christian, LEROY André, BERNARD Jean-Noël, JONES Arthur, MICHELET Fabrice, BOUTIN Patrick, BARRE Daniel, FOUCHE Etienne, QUINTARD Jacques, WAROUX Jean, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, LARGEAUD Jean-Claude, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, DENIS Luc, JOUANNET Paul, BOUTIN Jacqueline, VEQUE Marie-Claire, MOINARD Henri, SAINTIER Marie-Emmanuelle, BAUDRY Nicole, CACLIN Philippe, DELAGE Alain, NOUREAU Dominique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, MAZIN Jean-Claude, MACHET Annette, MEUNIER Magaly, BALLAND Serge, COLLET Gérard, DURGAND François, BARILLOT Dorick, GUERY Patrice, BECHON Michel, BERNARD Pierre, COCHIN Fanny, BASSEREAU Véronique, GRIFFAULT Sylvain, PINEAU Jacques, MERCIER Sébastien, DODIN Patrick, DESCHODT Jean-Marie. COMPERE Francis, LE BARS Arlette, PARANT Dominique. PROUST Francis. THIBAULT Evelyne, BOUCHET Jacqueline, MIGAUD CAQUINEAU Emmanuel, BARRE Gérard, BELLO Marie-Hélène, JUCHAULT Claude, COLLON Gérard, FOUCHE Jean-Louis, THELLIER Odile, PERRAULT-RICHARD Sylvie, PAILLAUD Gilbert, DEVINEAU Bertrand, PELTIER Jérôme, TRICHET Jacques, EPRINCHARD Michel, RIVAUD Marie-Joseph, BERNARDIN Jocelyne, DUPIN Jacques, AUBOUIN Annick, DEBORDE Florence, REDIEN Claude, BAUDREZ Emilie, BONNET Line, BROSSARD François, GERMAIN Yves, NIVELLE Jean-Pierre, HUCTEAU Patrice, GILLIER Bernard.

#### Absents représentés :

ANTELME Marie-Odile (pouvoir à HAYE Jean-Marie), CROMER Marie-Thérèse, (pouvoir à COUSIN Sylvie), MAGNAIN Sylvie (pouvoir à JONES Arthur), PROUST Joël (pouvoir à

Envoyé en préfecture le 17/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 17/10/17

SLOW

MICHELET Fabrice), AMIOT Gilles (pouvoir à MAZIN Jean-Claude) 300 Madine 17\_258-DE (pouvoir à FOUCHE Patrice), QUINTARD-MELOUKI Jacqueline (pouvoir à THELLIER Odile), COURTIOUX Laëtitia (pouvoir à MERCIER Sébastien), AURIAUX Maryline (pouvoir à CACLIN Philippe), FEBRERO Jean-José (pouvoir à PINEAU Jacques), BOINIER Philippe (pouvoir à LE BARS Arlette), ROUXEL Patricia (pouvoir à COLLET Gérard), LABROUSSE Christophe (pouvoir à AUBOUIN Annick), CHARPENTIER Patrick (pouvoir à DEVINEAU Bertrand).

# Absents excusés:

MONNERON Christian, DANCRE Maryvonne, GUERINEAU François, DELEZAY Gaëtan, BEAUMONT Jean-Pierre, BLANCHET Philippe, PISTRE Etienne, GUERIN Marie-Claire, GAGNAIRE Laurent, MARSAULT Jean-Claude, PICHON Gilles, CHASSIN Julien, MAUZE Marie-Madeleine, LEMELE Christian, GUIBET Mireille, MALVAUD Gérard, VINCENT Sylviane.

## Absents non excusés:

RIVAULT Pierre, BERNARD Rémi, BARREAUD Michel, PAILLAUD Raymond, BARREAU Bruno, DOUCET André, BRUNET Sylvie, COUCHE Valérie, ROY Jean-Marie, RAULT Odile, GABOREAU Bernard, MOREAU Olivier, DUPUIS Patrick, CHAMARRE Eric, ROBICHON Hervé, DOUIT Joël, AUCHER Eric, BELAUD Bernard, POMMIER Jean-Marie, DUPUIS Alain, TRILLAUD Pascal, MOULIN Philippe, POUPARD Michel, GARANDEAU Dany, TERRY Patrick, RICHARD Yoann, COUTANT Christian, CATHELINEAU Frédéric, CLISSON Jean-Louis, BOUCHAUD Jacques, COURTOIS Fabienne, TROUBLE Carole, LAGRANGE Eric, BERTON Jacques, LEPINOUX Marie-Claude, NOURISSON Jacques, FERRU Chantal, GARCONNET-SILLON Mathilde, LAPRADE Daniel, BERNARD Eric, LAURENT Alain, GODET Bernard, AUZANNEAU Danielle, CHAUVET Jean-François, BUTRE Françoise, LE MARREC Sylvie, MAYOT Bertrand, INGRAND Emmanuel, FOURNIE Samuel, BERTHON Marie-France, BUTRE Sabrina, PETIT Serge, LONGEAU Daniel, MARTIN François, VINCENT Bernard, MIGNE Vanessa.

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

<u>Secrétaire de séance</u> : Monsieur Annette MACHET

\*\*\*\*\*\*

# Objet : DELEGATION DE LA PROCEDURE DE CONDUITE DE L'AVAP A LA COMMUNE DE LA MOTHE SAINT HERAY

Monsieur le Président informe les membres du conseil que la compétence PLU, documents en tenant lieu et carte communale figure parmi les compétences obligatoires au titre du bloc aménagement de l'espace. Celle-ci est donc conservée de plein droit par le nouvel EPCI sans possibilité de la restituer aux communes (Articles L.5216-5 I 2° et L.5214-16 I 1° du CGCT).

La compétence PLU emporte également la compétence pour la conduite des procédures Sites Patrimoniaux Remarquables (= ex AVAP et ZPPAUP).

Considérant l'article L.631-4 du code du Patrimoine « L'élaboration, la révision ou la modification du projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine peut être déléguée par l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale aux communes qui en font la demande par délibération de leur organe délibérant. Cette délégation s'accompagne de la mise à disposition de moyens techniques et financiers. » :

La commune de La Mothe-Saint-Héray avait entrepris la transformation de sa Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et de Patrimoine (AVAP) en 2013. Ce document n'ayant pas donné

Envoyé en préfecture le 17/10/2017

Reçu en préfecture le 18/10/2017

Affiché le 17/10/17

SLOW

lieu à validation en 2013 dans un contexte règlementaire mouvant; ola-200mmune souhaite 17\_258-DE aujourd'hui aboutir à sa finalisation.

Considérant que la commune de La Mothe-Saint-Héray a émis la demande de poursuivre la procédure d'élaboration d'une AVAP sur son périmètre communal en date du 22/09/2017.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DELEGUENT la conduite de la procédure AVAP à la commune de La Mothe Saint Héray.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour extrait conforme.

Le Président,

Bertrand DEVINEAU.